

## ANNEXE 5.2

### ELEMENTS RELATIFS AU RESEAU D'EAU POTABLE

La commune a réalisé un schéma directeur d'eau potable en 2013, qui lui a permis de disposer d'un bilan de l'existant et d'un programme de travaux, notamment en vue de l'amélioration du rendement de son réseau d'alimentation en eau potable. La mise en œuvre de ce programme est déjà largement entamée.

L'alimentation en eau potable de GLUIRAS est assurée en régie par la commune qui gère les trois systèmes d'alimentation et de distribution en eau potable, dont la ressource provient de plusieurs captages, tous situés sur la commune.

La commune s'occupe également de l'entretien de la source et du réseau de distribution des Ecluses.

Tous les hameaux ne sont pas desservis.

La totalité des réseaux fonctionne de manière gravitaire.

Secteur et sources	Hameaux desservis
<b>Secteur Flacheyre alimenté par la source de Flacheyre</b>	Gluiras (réservoir), Rioufol, l'Hermet et l'Hermet sud, La Marette (réservoir), La Grange, Palix et Tisonech Réservoirs de Tribble, Aunvave et les Duges, La Paille, Le Sauzet, Antériaux, Coste Suel
Flacheyre alimente également, une série	de réservoirs intermédiaires qui desservent les hameaux suivants : Réservoir St-Jean : Maretou, La Boissière, Antrolles, La Maza Réservoir de Giffou : Giffou, La Fargatte et la Vialle, Baujé, St-Martin et La Costelle, Cheminas (réservoir) Réservoir de Cols : Cols Une extension depuis Ladreyt de la Fargatte permet d'alimenter Le Bois de Geys, Geys, La Grangette.
<b>Haut-Vernet</b>	Le Grand Chemin, Le Bois, La Ribeyre, Mours et Passe-vite, Marjanoux, Les Ribes et le Cellier des Ribes
<b>Le Plos alimenté par la source de La Croix</b>	Plos (via un réservoir)
<b>Les Ecluses</b>	Les Ecluses et Gluiras

La Flacheyre fournit 80 % de la ressource en eau de la Commune.

Le Pral, Aunave et Palix sont des fontaines communautaires utilisées pour l'arrosage des jardins et les troupeaux.

La consommation annuelle en eau sur la commune de Gluiras reste globalement constante sur l'ensemble des zones distribuées depuis 2005.

#### Protection de la ressource :

Les principales ressources sont protégées par le biais de périmètres de protection instaurés par des Déclarations d'Utilité Publique :

- source de la Flacheyre : DUP le 23/01/2001,
- captage du Haut-Vernet : DUP le 5 juillet 2012,
- captage des Ecluses : DUP en cours.

La Croix est exploitée via une autorisation de 1937.

Dès que la protection du captage des Ecluses sera terminée, son réseau sera maillé avec le reste du réseau alimenté par Flacheyre.

La commune de Gluiras est également concernée par les périmètres de protection (DUP en cours) de 2 captages situés sur les communes de Beauvène (captage Rémy) et St-Sauveur-de-Montagut (captage La Glueyre)

Voir le plan du réseau d'eau potable figurant dans les annexes graphiques du PLU.

